



CCMMEP du 20 octobre 2022

Monsieur le Ministre,
Mesdames, messieurs,

Le CCMMEP, réuni au sujet d'un arrêté de mobilité des enseignants nous interroge à plusieurs titres sur la parité Privé / Public.

Un concours exceptionnel de recrutement 1^{er} degré est ouvert aux fonctionnaires : qu'en est-il dans l'enseignement privé sous contrat ?

Des concertations locales dans le cadre du Conseil national de la Refondation sont lancées dans les établissements publics : les établissements privés sous contrat sont-ils concernés ? Selon quelles modalités ? Avec quel objectif ?

Deux ans après l'assassinat de Samuel Paty et alors que plusieurs hommages sont prévus à cette occasion, le ministère s'interroge sur les atteintes aux principes de laïcité dans les établissements publics : comment s'organise la veille dans les établissements privés ? Le ministère s'inquiète-t-il comme nous de la tournure des « formations laïcité » des établissements catholiques ?

A quelques semaines des élections professionnelles, nous réitérons notre demande de conditions d'exercice du droit syndical. Les maîtres du privé ne bénéficient pas d'Heure Mensuelle d'Information Syndicale et les organisations syndicales se voient trop souvent refuser l'accès aux établissements pendant la période électorale. Nous demandons que tous les enseignants du privé puissent bénéficier d'une heure d'information syndicale et si des réunions ne peuvent se tenir dans les établissements, qu'une ASA leur soit accordée.

Sur les questions salariales, nous allons être écoutés, dans un autre cadre que nos collègues du public, et nous aurons l'occasion de détailler nos revendications. Partant du constat qu'il est nécessaire d'améliorer l'attractivité du métier, il ne faut pas pour autant cantonner les revalorisations aux débuts de carrière et toutes les grilles doivent être revues à la hausse, y compris celle des maîtres délégués. La reconnaissance des tâches invisibles doit également être prise en compte. L'égalité salariale doit faire l'objet d'une attention particulière

Nous avons appelé à la grève le 18 octobre dernier, appel largement intersyndical, pour l'avenir de la voie professionnelle. Nous participerons aux réunions de concertation pour réfléchir à une voie professionnelle qui améliore les conditions de travail des enseignants et de réussite des élèves. L'enseignement privé doit prendre sa part dans la construction d'un projet juste. Mais nous refusons d'entrée de jeu l'augmentation irraisonnée de la durée des PFMP, une nouvelle baisse des heures d'enseignement, l'autonomie des chefs d'établissements et la généralisation de l'apprentissage à marche forcée.

Sur l'ordre du jour, nous avons proposé 4 amendements à l'arrêté relatif au changement d'échelle de rémunération des maîtres.

Enfin, parce que nous approchons de la fin de notre mandat, nous sollicitons une réunion de clôture en présentiel, présidée par une instance politique du cabinet du ministre, afin de faire le bilan de cette mandature.

Merci de votre écoute
Les élus FEP CFDT au CCMMEP